

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2022_2_15

L' an deux mille vingt deux, le mercredi 13 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Adjoint.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 08 Avril 2022

Présents : 10

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur VIOLLE Willy, Monsieur ROUX Hervé

Votants : 18

**Objet : Cession d'un
pavillon Polygone - Rue
des Aubépines**

Pouvoirs :

Madame BASTIEN Joëlle a donné pouvoir à Madame LINARD Danielle
Madame GANE Cécile a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Monsieur LACROIX Michel a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Monsieur RODIER Jean-François a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur ANDRE Jean-Luc

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BASTIEN Joëlle, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Danielle LINARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que POLYGONE SA d'HLM a été saisi par une locataire (Mme JOURNIAC), qui souhaite acquérir le pavillon qu'elle occupe, 3 Rue des Aubépines à JUSSAC.

Il rappelle que dans le cadre de sa politique en faveur de l'accession sociale à la propriété, POLYGONE offre effectivement aux locataires la possibilité de devenir propriétaires de leur pavillon dans la mesure où ce dernier est construit depuis plus de dix ans.

Les conditions de vente de ce pavillon de la Rue des Aubépines à JUSSAC étant réunies, POLYGONE a donné un avis favorable à cette cession.

La commune de Jussac étant propriétaire du terrain concédé à POLYGONE par bail emphytéotique, l'accord du Conseil Municipal est sollicité sur cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable à la vente d'un pavillon situé 3 Rue des Aubépines à JUSSAC ;
- **APPROUVE** la vente par la Commune de JUSSAC du terrain cadastré section AK n°227 d'une surface de 528m² à Mme JOURNIAC, pour un montant de 12 000 € (Douze Mille Euros) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 1er Adjoint,
André ARNAL

